

CONVENTION DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

2016 - 2019

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental, en date du ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET

LA COMMUNE DE MONTREUIL représentée par son Maire, Monsieur Patrice Bessac, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal, en date du

Ci-après dénommée la commune,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

PREAMBULE

Le Département

La politique culturelle et patrimoniale du Département de la Seine-Saint-Denis se construit et se déploie autour de six axes majeurs :

- structurer une offre artistique et culturelle durable sur l'ensemble du territoire départemental ;
- renforcer l'action culturelle et les médiations afin de faciliter l'accès de la population dans son ensemble aux œuvres, aux artistes et aux équipements culturels ; soutenir les efforts des acteurs culturels et patrimoniaux en la matière ;
- développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et encourager les pratiques en amateur en établissant des passerelles entre les conservatoires et autres lieux de pratiques artistiques ;
- valoriser les patrimoines, matériels et immatériels, en tant qu'objets culturels ;
- intégrer la culture et l'art au sein des autres compétences du Département : champ social, éducation, enfance, jeunesse, population âgée, personnes en situation de handicap, cadre de vie, paysages, aménagement et développement urbain, mobilités durables ...
- développer la coopération culturelle et patrimoniale avec les territoires (communes, établissements publics territoriaux, établissements publics d'aménagement...) dans la fabrique de la Métropole.

La commune

Forte de 101 nationalités rassemblées sur son territoire, Montreuil est une ville cosmopolite où la culture est une valeur structurante, reconnue, et où près de 10 % de la population exerce une activité dans le secteur culturel. Pour confirmer l'identité d'un territoire culturel attractif et atypique, la ville a décidé de rédiger ses axes de politique culturelle dans la continuité de la démarche prospective des assises de la culture. La direction du développement culturel créée à l'issue des Assises afin d'encourager les projets menés en transversalité s'appuie sur la création de nouveaux pôles structurants : création d'un service des arts plastiques autour du nouvel équipement du 116

centre d'art contemporain, création d'un pôle des pratiques amateurs adossé aux Roches, maison des pratiques amateurs et d'un pôle arts de la scène autour du théâtre municipal Berthelot.

La commune souhaite ainsi dans le cadre de sa politique culturelle affirmée, mettre l'accent sur des enjeux forts tels que :

Ø la conquête, la reconquête et la fidélisation des publics

- développer l'offre de médiation en direction des publics éloignés des pratiques culturelles
- renforcer les passerelles culture – enfance
- développer des projets intégrant la dimension intergénérationnelle

Ø le soutien aux artistes

- Montreuil doit rester un territoire d'émergence, d'audaces, d'expérimentations, et de création transgressive et subversive
- Projet de création d'un portail culturel
- Promouvoir les interventions artistiques dans l'espace public
- Encourager le croisement des arts et les rencontres mêlant les arts et les cultures
- Créer des conseils thématiques et des groupes d'échanges entre la municipalité et les artistes

Ø l'appui au développement économique solidaire et durable de la ville, au rayonnement de Montreuil en particulier dans le cas de la métropolisation

- Développer la notoriété de Montreuil comme ville d'art et de culture
- Positionner Montreuil dans la métropole du Grand Paris comme pôle des arts et de la culture, des émergences et des fabriques.

Article 1 - Objet de la convention

Constatant une convergence de leurs ambitions et la volonté d'agir ensemble pour œuvrer au développement culturel et patrimonial de leurs territoires respectifs, le Département de la Seine Saint-Denis et la commune de Montreuil ont décidé d'unir leurs efforts et de formaliser leurs intentions dans une convention de coopération culturelle et patrimoniale.

La présente convention a pour objet de définir le périmètre du partenariat entre les deux parties et d'arrêter les moyens d'action et les ressources partagées constitutives dudit partenariat.

Article 2 - Principes de coopération culturelle et patrimoniale

En leur qualité d'acteurs majeurs de l'aménagement culturel et patrimonial du territoire, les communes, les établissements publics territoriaux et le Département ont vocation à coopérer afin de qualifier et structurer leurs interventions réciproques en faveur de la population en tenant compte des enjeux repérés sur le territoire. Ainsi, dans le cadre de la politique de coopération

territoriale, le Département propose aux collectivités ou établissements volontaires de définir ensemble un nouveau contrat en faveur des politiques publiques de la culture et du patrimoine. En 2015, au terme d'un dialogue approfondi mené avec les territoires et les services de la culture et du patrimoine, la mission de coopération territoriale a acté un nouveau projet de mission articulé autour des six objectifs suivants :

1. Renforcer la place du Département dans le dialogue stratégique territorial afin d'assurer la cohérence et l'articulation des politiques publiques culturelles et patrimoniales
2. Définir des stratégies de politiques publiques de la culture au sens large, territoire par territoire, permettant de mobiliser les dispositifs existants et les partenaires présents et de favoriser des espaces d'expérimentations
3. Permettre des dynamiques de coopération différenciées avec, in fine, un objectif commun
4. Décloisonner politiques sectorielles et territoriales en travaillant à leur intégration mutuelle
5. Accompagner la mise en œuvre de projets culturels de territoire
6. Faire vivre le réseau de la coopération en partageant les enjeux, les réflexions et les pratiques.

Des chantiers stratégiques territoriaux

Le projet de mission a défini cinq chantiers stratégiques à conduire avec les communes et établissements publics territoriaux dans les années à venir. Ces chantiers laissent une grande part à l'expérimentation, ne sont pas exclusifs les uns des autres et peuvent donc être complémentaires. Ils sont pensés en articulation entre les différentes échelles territoriales (entre la ville et son EPT d'appartenance et le département, entre plusieurs villes et le Département ...)

Ces chantiers sont évolutifs et engagent de nouvelles méthodes de travail en particulier en s'ouvrant à d'autres directions que celle de la culture. À titre d'exemple, le Département a mis en place des instances de travail avec les directions de l'éducation et de la jeunesse, de l'aménagement, de la voirie et des déplacements, de la nature, des parcs et de la biodiversité.

Les parcours d'éducation artistique et culturelle : au regard du nombre élevé d'enfants et d'adolescents en Seine Saint-Denis et de la situation socio-économique complexe du territoire le Département a placé l'éducation au cœur de ses priorités. Il s'est doté d'un Projet Éducatif Départemental (PED) dont l'ambition est de favoriser la réussite scolaire et personnelle des adolescents ainsi que leur accès au plein exercice de la citoyenneté. L'éducation artistique et culturelle constitue une composante importante du PED. Elle se décline en différents dispositifs (le plan départemental La Culture et l'art au collège, les résidences d'artistes en collège IN SITU, Collège au cinéma, les parcours d'éducation à l'image et de découverte urbaine) qui ont en commun de placer, en leur cœur, les artistes et les scientifiques et de favoriser la mise en partage de leurs œuvres, travaux et recherches.

Tenant compte de la circulaire interministérielle de mai 2013 en la matière il s'agit maintenant d'expérimenter la mise en place et le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle, en cohérence avec les autres collectivités territoriales, le Département étant désigné comme « territoire porteur de projet » par les ministères de la culture et de l'éducation nationale.

L'art et la culture dans l'espace public : ces dernières années de nombreux projets investissant l'espace public ont vu le jour sur les territoires en interaction avec ceux qui les habitent ou les pratiquent. La création hors les murs a des spécificités liées au vivant d'un territoire qui induit le renouvellement des formes d'interventions : expérimentations, décloisonnement des compétences, transversalités, organisations de travail reconfigurées, participation des habitants ... Aussi, ce chantier de coopération s'organise autour des réflexions et des enjeux de territoires, d'usages et d'artistes. Sans oublier de s'ouvrir aux questions de formation.

Culture et société : ce chantier concerne les questions relatives à l'accès des habitants de la Seine Saint-Denis à l'offre artistique, culturelle et patrimoniale (œuvres, artistes, équipements culturels, sites patrimoniaux, lieux de pratiques artistiques...), à l'évolution des pratiques culturelles individuelles et collectives à l'ère du numérique, à la participation active de la population aux projets mis en place par les artistes, les lieux ou les collectivités, à l'enjeu des droits culturels et du multiculturalisme.

Valorisation patrimoniale : la valorisation constituant l'élément pivot pour aborder les enjeux patrimoniaux, il s'agit de concevoir, avec les territoires concernés, des projets valorisant le patrimoine, par des actions de médiation, de l'action culturelle et éducative, des projets artistiques. C'est aussi l'enjeu de lecture de l'histoire et de l'organisation du tissu urbain au regard de la construction métropolitaine.

Sport et loisirs : alors que la Seine-Saint-Denis porte sur son territoire des événements sportifs à rayonnement métropolitain, voire international, qu'elle initie un grand projet autour de la création d'un pôle sport handicap et réfléchit à la mise en place de conventions de coopération sportive liant équipements et projets disciplinaires de territoire, il s'agit de prendre en compte et développer les croisements nécessaires entre enjeux sportifs, culturels, patrimoniaux et de loisirs, quand ils font sens.

La coopération entre le Département et les territoires s'articulera donc principalement dans les quatre années à venir autour de ces chantiers qui feront l'objet d'un travail de réflexion approfondi - intégrant les partenaires culturels et patrimoniaux- et de construction de projets structurants.

Le réseau de la coopération territoriale en Seine-Saint-Denis

Cette ambition est placée au cœur de la présente convention. La coopération s'incarne également, au delà des relations bilatérales établies entre la commune et le Département, selon des échelles géographiques pertinentes en fonction des logiques et des enjeux territoriaux : dynamiques inter territoires, cadre intercommunal, réseaux départementaux, enjeux métropolitains.

La coopération se fonde, par ailleurs, sur la capitalisation des savoirs et des expériences des uns et des autres, dans le cadre d'espaces de dialogue à créer ou à consolider.

Dans ce sens, la mission de coopération territoriale du Département co- anime le réseau de la coopération avec les directeurs des affaires culturelles des communes et établissements publics territoriaux. La participation active à ce réseau est un principe de coopération obligatoire et s'inscrit dans une logique partenariale au long cours (chantiers stratégiques, ateliers thématiques, groupes projets...). La mise en œuvre de ce réseau contribue à produire une réflexion et des propositions à partir des problématiques culturelles et patrimoniales repérées. Des dispositifs de formation plus spécifiques peuvent également être envisagés afin d'aider à qualifier les équipes et les projets.

Article 3 - Axes de coopération

La commune et le Département s'entendent pour développer ensemble des projets culturels et de valorisation patrimoniale autour des axes stratégiques suivants :

Axe 1 - Culture, enfance et famille

Cet axe a commencé à être travaillé dans la précédente convention 2013-2015, notamment via la mise en place de résidences artistiques dans les crèches municipales, dans le domaine des arts visuels, mais aussi grâce à la mise en œuvre de formations en direction des professionnels de la petite enfance dans le champ du plurilinguisme avec l'association Dulala, dans le cadre d'un partenariat direction du développement culturel/direction de l'enfance de la ville de Montreuil.

Ces actions menées entrent en cohérence et complémentarité avec les actions portées par le Département et/ou par ses grands partenaires : parcours artistiques en crèches départementales, formations Modulo du Bureau du livre en direction des professionnels de la petite enfance (toutes structures d'accueil confondues) et de la lecture publique, formations de l'école du livre du CPLJ etc.

Il s'agit pour la période 2016-2019 d'approfondir, nourrir et développer cet axe en :

- contribuant, par les projets mis en œuvre conjointement par les deux collectivités, au

développement des propositions culturelles et artistiques dans les différents lieux et modes d'accueil de la petite enfance (crèches départementales, municipales, associatives PMI, relais d'assistantes maternelles, halte-jeux...)

- contribuant à l'éveil artistique et culturel des tout petits et en impliquant leurs familles
- contribuant à l'acquisition et au développement des compétences des professionnels en matière de choix artistiques et de médiation auprès des enfants, pour une plus grande autonomie des pratiques professionnelles au sein de chaque structure d'accueil
- faisant en sorte que les professionnels se rencontrent, dialoguent et échangent sur leurs pratiques, quel que soit le mode d'accueil concerné (crèches municipales, crèches départementales, crèches associatives, halte jeux, PMI, relais d'assistantes maternelles, centres de loisirs...)
- créant de nouvelles dynamiques au sein des équipes, fédérées par des projets de nature différente, privilégiant la qualité de l'accueil de l'enfant
- favorisant l'appropriation par les familles des différentes propositions culturelles et artistiques destinées aux enfants hors du cadre familial et sur certains temps spécifiques par l'information, la sensibilisation et le développement de leur implication et de leur participation aux projets
- ouvrant les crèches, RAM et PMI sur leur environnement pour favoriser le lien social et l'accès de tous à une offre culturelle et artistique diversifiée
- ouvrant les formations à tous les champs de la création contemporaine : livre, spectacle vivant (théâtre, musique, danse, marionnette, théâtre d'objets...), arts visuels et cinéma
- poursuivant la politique de résidences et de parcours artistiques (tous les champs artistiques sont concernés, avec une priorité donnée aux arts visuels, champ non couvert par les partenaires culturels) dans les structures d'accueil de la petite enfance, et des écoles pour ce qui concerne l'enfance
- renforçant les liens entre lieux d'accueil de la petite enfance et les structures culturelles du territoire montreuillois (Le 116, le cinéma Méliès, le réseau des bibliothèques, la Maison des Roches, le Salon du livre de jeunesse, etc.)

Axe 2 - L'art et la culture dans l'espace public

Face à une ville en mutations, en pleine réinvention d'elle-même, la culture et l'art mis en lien, mis « en travail » avec l'aménagement, s'enrichissent et dialoguent, permettant de développer de nouvelles pratiques artistiques, d'enrichir les outils classiques de la planification et de l'aménagement et d'inscrire l'habitant au cœur des projets.

C'est tout l'enjeu du chantier stratégique Art et culture dans l'espace public dans lequel la commune a souhaité s'inscrire.

En effet, Montreuil connaît et va connaître dans les années qui viennent de nombreux projets de rénovation urbaine et d'opérations immobilières sur l'ensemble de son territoire, énoncés comme suit :

- redessiner les entrées de la ville, avec en particulier la requalification de la Porte de Montreuil
- redéfinir les places en particulier celles de la République, des Ruffins ou de la Croix-de-Chavaux
- rénover les quartiers Boissière-Acacia, La Noue, Bel-Air, Morillon
- repenser la rue de Paris
- accompagner l'arrivée du T1 et le prolongement éventuel de la ligne 9

- développer les pratiques de loisirs, de sport et les activités culturelles dans le Parc Jean Moulin- Les Guilands

Aussi, la question des mobilités et des usages, de leur évolution, la construction d'une ville plus à l'écoute de sa diversité et de l'expression de ses habitants, la mobilisation de l'histoire de ses quartiers, l'interrogation sur les modes d'habiter seront au cœur des expérimentations culturelles et artistiques qui pourront se décliner tout au long des quatre années de la convention.

Il s'agit pour la période de démarrage de la convention de s'attacher à :

- développer des projets dans le quartier de la Noue (commun à la ville de Bagnolet et de Montreuil) et de Bel Air dans le Haut Montreuil
- contribuer au programme d'accompagnement artistique et culturel du Tramway (T1) de Bobigny à Val de Fontenay initié par le Département, en particulier sur le territoire des Ruffins
- initier la réflexion sur l'usage des places, en particulier sur leur fonction ludique en mobilisant – entre autres- les travaux réalisés en juin 2016 sur la place de Croix de Chavaux et des Ruffins - dans le cadre de l'European Street Design Challenge soutenu par le Département - par des équipes internationales de jeunes designers venues de Londres, Rome, Linz, Amsterdam, de Nouvelle-Zélande, d'Égypte, d'Inde et de Paris.

Axe 3 - Valorisation des patrimoines

La dimension patrimoniale et la montée en puissance des actions de valorisation constituent des atouts pour renforcer l'identité d'un territoire cosmopolite ayant subi des transformations urbaines au fil des périodes historiques (activité horticole et agricole, activité industrielle, et aujourd'hui intérêt porté à la dimension de patrimoine immatériel : diversité culturelle ; ville monde ; dimension mémorielle).

Patrimoine bâti et mobilier

Pour impulser une politique de valorisation patrimoniale, la ville inscrit parmi les projets prioritaires à mener d'ici la fin du présent mandat municipal : la rénovation de la nef de l'Église Saint-Pierre Saint-Paul, classé Monument historique avec la conduite de pré-études et l'établissement d'un phasage des travaux de réhabilitation, la protection aux titres des MH de l'Hôtel de Ville.

Patrimoine horticole

Marqueur du territoire le patrimoine horticole est une thématique intégrée dans le Contrat du développement territorial d'Est Ensemble. Axe stratégique, il est à travailler en transversalité entre la Direction du développement culturel, la Direction urbanisme et habitat et la Direction espace public et environnement.

D'ici la fin du présent mandat municipal, la politique de la labellisation autour du secteur des murs à pêches sera enclenchée (label jardins remarquables, label villes et pays d'art et d'histoire) pour accompagner le projet de valorisation patrimoniale et de préservation du secteur des murs à pêches dans le contexte de la métropolisation.

Patrimoine immatériel

Il participe à la caractérisation d'un territoire comptant plus de 90 langues parlées sur son territoire où un enfant sur trois est en situation de bilinguisme ou plurilinguisme.

En tant que territoire de la diversité culturelle, Montreuil constitue un territoire réunissant un patrimoine culturel immatériel d'une grande richesse et participant au rayonnement de la ville au-delà du périmètre francilien. Il convient donc de valoriser cette dimension dans la cadre de la candidature Villes et pays d'art et d'histoire.

Article 4 - Mise en œuvre et financement des actions

Afin de permettre la mise en œuvre de ces objectifs, les dispositifs inscrits dans le droit commun du Département peuvent être mobilisés ainsi que les crédits spécifiques à la coopération territoriale. Les actions sont financées conjointement par la commune et le Département. Il est recherché, dans la mesure du possible, d'autres partenariats via des financements croisés, ceci afin d'impliquer dans ces projets le plus grand nombre d'acteurs et leur donner ainsi plus d'ampleur.

Au titre de l'année 2016, une subvention de fonctionnement de 41 200 euros est attribuée à la commune de Montreuil afin de l'accompagner dans la réalisation des projets suivants :

- participation au financement d'un poste de vacataire chargé de l'accueil des visiteurs et des enfants lors de l'opération départementale Lire au parc, au parc des Guilands durant le mois de juillet 2016 : 1 200 euros

- résidence de la vidéaste et performeuse Sidonie Rocher dans la crèche et la structure multi accueil Emi Pikler implantée dans le Haut Montreuil, en partenariat avec la direction de l'enfance et le 116, structure d'art contemporain : travail autour de l'origami, l'usage des objets présents dans la crèche et détournés de leur usage premier, travail sur la notion de cheminement, travail sur les ambiances lumineuses, la matière et les sons, en direction des enfants, des professionnels de la petite enfance et des familles des enfants, installation d'objets en mouvement au sein de la crèche, réalisation de captations vidéo avec restitution du projet en juin 2017 : 3 500 euros

- mise en œuvre d'un plan de formation des professionnels de la petite enfance (crèches municipales et départementales, RAM, halte jeux...) co élaboré par la direction du développement culturel et la direction de l'enfance, avec le concours de la direction des ressources humaines : organisation d'une matinée de clôture du Mois de la petite enfance, édition de supports pédagogiques relatifs aux notions abordées dans le cadre des journées professionnelles organisées lors du Mois de la petite enfance, mise en place de modules de formation aux arts visuels avec le 116, d'éveil musical et corporel avec les Roches, mise en œuvre d'une journée de formation consacrée au plurilinguisme, ateliers et cycle de café des parents : 17 500 euros

- l'Art est à Noue, projet transversal inscrit dans le cadre du partenariat entre la direction du développement culturel et la direction de l'urbanisme visant à renforcer la place de l'art dans l'espace public et les projets urbains. Né de la rencontre entre le photographe Bruno Boudjelal, l'agence Vu et l'association L'art est à Noue, ce projet propose de conduire un travail sur la mémoire collective des habitants dans le cadre du PRUS la Noue, à travers une collecte de photographies personnelles et l'enregistrement de témoignages d'habitants. Restitution au travers de collage d'images sur trois murs à Montreuil et un à Bagnolet, projection d'un film, concert et affichage en centre-ville : 15 000 euros

- Au delà des frontières, projet qui s'inscrit au cœur du quartier Bel-Air. La réalisation d'une structure de création audiovisuelle et sonore, porté par le collectif de vidéastes du Caravansérail offre un dispositif d'expression et d'apprentissage pour questionner la mémoire et les enjeux d'un quartier par la réalisation avec les habitants d'une installation vidéo collective. Les habitants seront impliqués dans chaque phase du processus créatif. Un temps fort autour de la projection, diffusée sur les écrans du bus, sera organisé en novembre 2017 : 4 000 euros.

Article 5 - Modalités de pilotage

Les deux parties insistent sur la nécessité de travailler conjointement au pilotage de la convention, ainsi qu'au suivi des projets menés et soutenus mutuellement dans son cadre, afin de faire évoluer positivement le partenariat ainsi engagé. Elles instaurent une dynamique d'ouverture et d'expérimentation, prennent en compte la notion de risque, dans une démarche d'intelligence

collective.

Le Département et la commune s'entendent donc pour mettre en place un comité de pilotage propre à la présente convention. Celui-ci est chargé du suivi des actions soutenues par les deux collectivités, de l'évaluation de l'ensemble des aspects de la convention, des propositions d'évolution des dispositifs mobilisés et des types de projets soutenus, de la rédaction des avenants annuels et des documents de suivi. C'est aussi un espace de dialogue stratégique continu entre les deux collectivités.

Ce comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il est constitué par la mission de coopération territoriale de la direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs du Département de la Seine-Saint-Denis et par la direction du développement culturel de la commune de Montreuil. En fonction des besoins, les responsables des structures culturelles concernées par les actions menées ou les projets envisagés peuvent être conviés, ainsi que des représentant-e-s des service de la culture et du patrimoine du Département.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de quatre ans. Elle prend effet à la date de sa notification par le Département, en application des articles L3131-1, L 3131-2 et L3131-4 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7 - Communication et partenariat

Le Département et la commune assurent à cette coopération et à l'ensemble des actions menées et soutenues dans ce cadre, une communication et une valorisation partagées à travers leurs supports respectifs d'information et de communication. Les deux parties s'engagent à s'informer le plus en amont possible des diverses modalités de communication autour desdites actions.

La commune s'engage à rendre lisible et visible le partenariat avec le Département sur l'ensemble des supports de communication (imprimés, numériques, audio-visuels) réalisés à l'occasion de la mise en œuvre des initiatives soutenues dans le cadre de la présente convention.

Ces supports mentionnent le soutien du Département avec la présence du logo départemental téléchargeable sur www.seine-saint-denis.fr et de la phrase suivante :

« La commune de Montreuil est soutenue par le Département de la Seine-Saint-Denis pour le projet..... ».

Ces supports de communication doivent impérativement être validés par le Département avant impression, le délai de validation étant fixé à dix jours ouvrés.

Les actions menées en partenariat avec la commune peuvent faire l'objet d'articles dans les publications imprimées et numériques du Département.

Le comité de pilotage fait régulièrement le point sur le respect de cette dimension dans le partenariat engagé entre les deux parties.

Article 8 - Litiges

En cas de non-respect des conditions évoquées dans les différents articles de la présente convention, il peut y être mis fin. Le Département peut alors demander le remboursement des sommes versées par lui.

Fait à Montreuil, le

Fait à Bobigny, le

Pour la commune de Montreuil,
le Maire,

Patrice Bessac

Pour le Département de la Seine Saint-Denis
le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
la Vice-présidente,

Meriem Derkaoui